

# ATELIER CADRE DE VIE ET EQUIPEMENTS

---

Réunion de concertation du 02 décembre 2013 – 14h en mairie de Barneville-Carteret

Présents :

Pour la mairie

JL. BOUSSARD - Maire

C. LOUIS DIT GUERIN – Adjoint au Maire

A. DESPLANQUES – Adjoint au Maire

J. PACARY – Chargée de l'environnement

C. PAIN – Services animations culturelles

Pour les partenaires

J.L. REVERT – Côte des Isles Valorisation

Mme GAUDINEAU – Association des fermes de Carteret

D. RENAUD – Conseiller Général de la Manche

G. DELAFOURNIERE – Vice-Président Communauté de communes de la Côte des Isles

V. ARNAUD – Club d'aviron

Mme TREVOUX – Association expositions de peinture

P. LECONTE – Club de tennis / SDIS 50

D. LEGOUET – ABACA

M. LACOSTE – Maison de retraite

J.C. JOURDAN – Membre du Conseil Portuaire

Pour le Cabinet PLANIS

P. EON – Chef de projet

A. Fouquet – Chargée d'études urbaniste

Objectifs de la réunion :

Cet atelier « CADRE DE VIE ET EQUIPEMENTS » doit permettre, d'enrichir les éléments de réflexions de la commission urbanisme avec le retour et les remarques des partenaires invités.

Compte-rendu :

Dans un premier temps, Monsieur Le Maire, remercie les participants de leur présence, et rappelle que cette démarche de concertation s'inscrit dans le cadre de la révision globale du PLU engagée en 2012 par la municipalité, pour se mettre en conformité avec le SCoT, le Grenelle 2 de l'environnement et revoir l'application de la loi littoral.

Ensuite, le cabinet PLANIS présente une synthèse de diagnostic général de la commune, ainsi qu'une partie spécialement dédiée au cadre de vie et aux équipements de la commune.

M. Desplanques, demande à ce que soit ajoutée « la pêche » dans l'axe 2 du PADD concernant le maintien des activités économiques traditionnelles.

M. Le Maire note une erreur dans la présentation et explique qu'il existe une école de musique sur la commune. Il précise que des travaux ont été faits pour permettre que les salles soient insonorisées et qu'elles sont très qualitatives.

M. Desplanques, précise qu'il existe des formations sur le territoire, mais que celles-ci sont dispensées par des entreprises privées (centre de permis côtier et hauturier par exemple).

M. Renaud, note que le collège privé de rattachement est celui de Saint Sauveur le Vicomte. Il ajoute aussi que Pôle Emploi dispense des formations sur le territoire.

Le cabinet PLANIS, explique qu'au sujet des formations, il s'agissait de mettre en évidence un manque de formation qualifiante, qui serait en lien avec le territoire comme par exemple : des formations dans la pêche, dans la construction navale, dans la biologie marine... certaines villes ont joué de leur situation pour attirer des antennes de formations spécifiques.

M. Renaud rappelle que le déploiement de la fibre optique permettra un accès pour tous dans les 5 ans.

Un intervenant rappelle qu'il existe aussi des cinémas à Bricquebec et Saint Sauveur le Vicomte qui restent proche de Barneville-Carteret.

Au regard des projets évoqués lors de la réalisation du SIAT, certains sont caduques, d'autres ont déjà été réalisés :

- l'aménagement du Cinéma qui est passé récemment au numérique.
- la rénovation du centre de loisirs a été faite
- L'école a déménagé et il y a eu création d'une salle de motricité
- Salle des Douits à rénover

M. Leconte évoque le besoin d'un terrain de tennis couvert, qui permettrait d'accueillir des compétitions dans de meilleures conditions. Il explique aussi, qu'actuellement le règlement de PLU ne permet pas de couvrir les terrains existants, au regard de la hauteur maximale définie. M. Louis-dit-Guérin constate que c'est un point dont il faudra tenir compte lors de la rédaction du règlement de PLU.

La plupart des personnes présentes estiment qu'il faudrait une zone de regroupement des activités sportives avec des parkings adaptés. Les liaisons pour l'accessibilité seraient aussi à penser.

Le sujet de la piscine a été évoqué dans le déroulé de la synthèse. M. Desplanques explique qu'il y pourrait effectivement y avoir une piscine sur le territoire, mais qu'elle ne pourrait être portée par la collectivité. Il souhaite plutôt un partenariat privé qui exploiterait cet équipement. Le projet s'implanterait dans le secteur touristique de la zone dite « du Casino ».

Les élus remarquent aussi, qu'il est dommage de constater que des élèves ne peuvent pas apprendre à nager à proximité, alors que des piscines existent (notamment celles des campings)

et ne servent que quelques mois dans l'année. Ils sont bien conscients des difficultés de mise en place de ce genre de service mais regrettent qu'il n'y ait pas plus de communication public/privé.

Pour ce qui est des équipements pour personnes âgées, les 2 maisons de retraite existantes semblent suffisantes. Il n'y a pas de listes d'attente ou du moins celles-ci sont réduites. De plus, les élus souhaitent aussi accueillir une population plus jeune.

Sur la question de l'accessibilité, les élus rappellent que le diagnostic préalable au PAVE a été réalisé. La mise en œuvre des travaux ne se fera qu'au fur et à mesure au regard du coût engendré. Le Maire note à ce propos qu'il a reçu un certain nombre de compliments de personnes à mobilité réduite, faisant part de leur satisfaction quant à l'accessibilité de la voirie.

Pour les transports, M. Renaud rappelle qu'un service de la Côte des Isles, permet de se rendre à Cherbourg les jeudis après-midi, et sur les lieux des marchés de Barneville et Portbail. Il évoque aussi le service Taxi-com qui bien que plus onéreux fonctionne très bien (service de taxi en parti payé par l'utilisateur, qui s'adresse à une population âgée ou à mobilité réduite).

Le bureau d'études aborde la question des commerces de centre bourg, et l'importance de les maintenir. M. Desplanques explique que la commune a mis en place un droit de préemption commerciale sur les principales rues concernées. Il explique qu'ils ont surtout des problèmes de disparitions des commerces sur Barneville Plage. Le bureau d'études présente d'autres outils (interdiction du changement de destination sur certains secteurs par exemple) qui permettraient d'éviter la disparition de commerces (comme c'est le cas de la pharmacie, le propriétaire, transformera très probablement les locaux en habitation).

Pour ce qui est des équipements de santé, la maison pluridisciplinaire de santé devrait voir le jour d'ici 18 mois. Un invité intervient, et estime qu'au regard des études actuelles, une maison de santé

ne fonctionne que s'il y a un minimum d'une vingtaine de professionnels. Il pense que cette maison de santé devrait être en mesure de se développer rapidement pour assurer son attractivité aussi au niveau des professionnels de santé.

Le bureau d'études, demande si des équipements semblent manquer, et si ils sont adaptés à la population présente sur le territoire. Un débat s'ouvre alors sur l'absence de crèches. Un certain nombre de personnes présentes estiment que le manque de crèche est un problème lorsque l'on souhaite attirer des jeunes couples. Les élus pour la plupart pensent, que le réseau d'assistantes maternelles est largement développé pour permettre d'assurer le système de garde des enfants. Il est tout de même reproché le manque de choix proposé aux jeunes couples pour le mode de garde de leurs enfants.

Enfin, avant de conclure, Monsieur Louis-dit-Guérin, présente rapidement le recensement des arbres remarquables qui est en cours sur la commune. Il demande aux personnes présentes de ne pas hésiter à faire part de leur connaissance des arbres qui pourraient répondre à cette dénomination.

Le Maire conclue en remerciant les participants. La réunion prend fin à 16h45.